



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation de logement a caractere social

Question écrite n° 5562

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre du logement sur le devenir de l'allocation logement a caractere social (ALS) pour les etudiants. En effet, plus de 300 000 jeunes, en majorite etudiants, en beneficent actuellement. Cette allocation a fait l'objet a diverses reprises de rumeurs de profond changement ou de remise en question. Il est donc indispensable de perenniser et de mieux definir les criteres d'attribution de cette ALS. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Les credits necessaires au paiement des aides personnelles versees aux etudiants sont prevus dans le projet de loi de finances pour 1994. Devant l'insuffisance de credits inscrits en 1993, le Gouvernement a du augmenter le chapitre des aides personnelles de 3,2 milliards de francs au collectif de printemps. Un nouvel effort sera demande au Parlement lors du vote du collectif de fin d'annee.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5562

Rubrique : Logement : aides et prets

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2886

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4655